

Carte de crédit Visa Confort CBC.¹

Facilité de paiement,
double protection.



La carte de crédit Visa Confort CBC est une carte de crédit particulière, avec :

- un confort de paiement inégalé
- un package d'assurances avantageuses pour la protection de vos achats
- un délai de paiement gratuit

> **Cotisation de la carte : 22 euros/an.**

Compte Plus CBC avec 2 Cartes de crédit. Visa Confort CBC : 3,50 euros/mois

1 Un confort de paiement inégalé

Votre carte de crédit Visa Confort CBC est acceptée dans pas moins de 86 000 endroits en Belgique, et dans plus de 30 millions de points de vente acceptant Visa dans le monde.

Paiement avec votre code secret ou votre signature

Avec la carte de crédit Visa Confort CBC, vous pouvez tout payer : des vêtements, un dîner, une note d'hôtel, bref les achats les plus divers. En Belgique comme à l'étranger, vous pouvez payer chez tous les commerçants qui affichent le logo Visa.

Le shopping en ligne en toute sécurité

Avec votre carte de crédit Visa Confort CBC, vous pouvez aussi faire des achats en toute sécurité sur Internet, réserver un voyage, acheter un ticket de cinéma ou faire d'autres dépenses, n'importe où et n'importe quand.

Retraits d'argent avec votre carte de crédit

Avec votre carte de crédit Visa Confort CBC, vous pouvez retirer de l'argent à plus de 1 000 000 de distributeurs automatiques en Belgique et à l'étranger. Vous reconnaîtrez les distributeurs au logo Visa.

> **Frais de transaction : 1 % sur le montant, avec un minimum de 5 euros**

Votre carte vous permet également d'obtenir une avance en liquide auprès des agents de change et de certains organismes financiers.

> **Frais de transaction : 2 % sur le montant, avec un minimum de 5 euros**

¹ La Carte de crédit Visa Confort CBC est assortie d'une ouverture de crédit à durée indéterminée. Prêteur et émetteur de la carte : KBC Bank SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique. TVA BE 0462.920.226, RPM Bruxelles, FSMA 026256 A. Agent lié : CBC Banque SA, Grand-Place 5, 1000 Bruxelles, Belgique. TVA BE0403.211.380, RPM Bruxelles, FSMA 017588A. CBC n'a pas le pouvoir de décider de l'octroi de la carte, ni de l'ouverture de crédit y liée. Vous pouvez consulter les conditions générales sur www.cbc.be/globe, dans votre agence bancaire ou par le biais de CBC Info Service au 0800 920 20.

Une limite de dépenses élevée

La limite standard de 2 500 euros vous permet d'utiliser votre carte de crédit l'esprit tranquille. Si vous souhaitez bénéficier d'une limite supérieure, nous nous ferons un plaisir de discuter des possibilités avec vous.

Un cours de change avantageux

Nous convertissons à un cours de change favorable vos paiements et retraits d'argent dans les pays hors Union monétaire européenne.

> Basé sur le cours indicatif de la Banque centrale européenne et majoré de 1,6 % de commission de change.

Vous contrôlez tout

Tous les mois, vous recevez à domicile un relevé de vos dépenses et transactions.

- Vous avez une convention d'extraits de compte par CBC-Touch ou Doccle ? Vous recevrez votre état de dépenses par voie électronique dans votre boîte aux lettres CBC-Touch ou Doccle. Nous vous avertirons par e-mail chaque fois qu'un nouvel état sera disponible.
- Si vous n'avez pas de convention d'extraits de compte par CBC-Touch, vous recevrez votre état de dépenses par la poste. CBC-Touch vous permet d'obtenir à tout moment un aperçu de vos transactions, vos états de dépenses et d'autres informations sur votre carte de crédit.

2 Flexibilité d'utilisation

En plus des nombreux avantages, la Visa Confort CBC vous offre encore plus de flexibilité et de confort :

Flexibilité de remboursement

Grâce à la carte de crédit Visa Confort CBC vous décidez vous-même de la gestion de votre budget en choisissant la méthode de remboursement qui vous convient le mieux, à tout moment.

Vous avez le choix entre 2 formules :

- **la formule 100 % en une seule fois** : une fois par mois, vous remboursez automatiquement le montant total de vos dépenses.
- **la formule 5,6 % avec étalement des remboursements** : vous êtes temporairement à court de liquidités ? Vous pouvez rembourser chaque mois 5,6 % de votre solde pour étaler vos dépenses. Il vous est toujours possible de rembourser le montant restant dans l'immédiat, mais vous pouvez aussi reporter votre paiement de quelques jours, semaines ou même mois. Vous payez uniquement des intérêts sur le montant dont vous reportez le remboursement et pendant la période concernée.

Exemple :

Votre limite de dépenses est de 2 500 euros. Examinons trois situations différentes pour un mois donné :

- Le solde dû est de 1 500 euros.
Calcul : $5,6 \% \times 1\,500 \text{ euros} = 84 \text{ euros}$.
Le montant à payer pour ce mois est de 84 euros.
- Le solde dû est de 100 euros.
Calcul : $5,6 \% \times 100 \text{ euros} = 5,60 \text{ euros}$.
Ce montant est porté au minimum de 25 euros. Le montant à payer pour ce mois est de 25 euros.
- Le solde dû est de 15 euros.
Puisque le solde n'est que de 15 euros, le minimum de 25 euros n'est pas appliqué. Le montant à payer pour ce mois est de 15 euros.

Vous choisissez vous-même la formule qui vous convient le mieux. Vous pouvez aisément passer de l'une à l'autre via CBC-Touch ou dans votre agence CBC. Vous pouvez également vous connecter à CBC-Touch pour savoir quelle formule s'applique à votre carte et en changer si vous le souhaitez. Si vous effectuez le changement avant la clôture mensuelle, qui a lieu le 18 du mois, la nouvelle formule sera active dès le prochain décompte.

Réserve budgétaire supplémentaire

En plus d'une flexibilité de remboursement optimale, la Visa Confort CBC vous permet de bénéficier d'une réserve budgétaire supplémentaire en transférant de l'argent de votre carte de crédit directement vers votre compte à vue.

Vous pouvez donc disposer d'une somme supplémentaire sur votre compte à vue, sur base de la limite de dépenses de votre carte de crédit.

> Frais de transaction : 1 % sur le montant, avec un minimum de 5 euros.

3 Assurances liées à la Carte de crédit Visa Confort CBC²

Les achats payés avec votre carte de crédit Visa Confort CBC font immédiatement l'objet de plusieurs couvertures d'assurance avantageuses. Toutes ces assurances sont gratuites et facultatives, à l'exception de l'assurance Protection financière. Vous devez avoir souscrit aux assurances pour bénéficier des garanties. Vous pouvez retrouver la description complète de toutes les assurances dans les conditions générales, disponibles dans toutes les agences bancaires CBC et sur www.cbc.be/confort.

Assurance protection d'achat et garantie prolongée

Assurance protection d'achat

Grâce à cette assurance dommage liée à la Carte de crédit Visa Confort CBC, vos achats sont protégés contre les dommages accidentels et le vol avec effraction ou violence pendant 90 jours à compter de la date d'achat ou de livraison. Vous avez acheté un pull-over bien cher et à peine une semaine plus tard, vous en accrochez la manche à une poignée de porte ? Aucun problème, ce type de dommage est couvert³.

Garantie prolongée

Cette assurance vous offre une garantie supplémentaire de deux ans, en plus de la période de garantie légale. Elle s'applique à une longue liste d'appareils ménagers électriques et électroniques, d'équipements audio et vidéo et de matériel de bricolage. Pour obtenir la liste des appareils couverts, consultez le site www.cbc.be/confort.

Assurance protection d'achats et garantie prolongée	
Indemnité	<ul style="list-style-type: none">• Maximum 3000 euros par sinistre, par an et par carte• Franchise : 20 euros maximum par sinistre
Principales conditions	<ul style="list-style-type: none">• Pour la protection des achats :<ul style="list-style-type: none">- tout bien meuble (à l'exception de ceux repris dans les conditions générales) ayant une valeur supérieure ou égale à 50 euros, acheté à l'état neuf et entièrement payé au moyen de la carte Visa Confort CBC- les dommages accidentels sont la dégradation ou la destruction de l'achat par une cause extérieure- le vol qualifié est le vol du bien acheté impliquant des violences physiques ou une effraction• Pour la garantie prolongée :<ul style="list-style-type: none">- le bien acheté doit être neuf, avoir une valeur d'au moins 50 euros, être destiné à l'usage privé et avoir été délivré par un vendeur professionnel- l'appareil doit figurer dans la liste des biens assurés à consulter sur le site www.cbc.be/confort
Principaux risques exclus	<ul style="list-style-type: none">• Les dommages occasionnés intentionnellement par l'assuré ou ses cohabitants• Perte ou disparition inexplicable du bien assuré• Usure normale ou dégradation progressive du bien• Détérioration du bien au cours du transport• Tous dommages esthétiques (bosses, griffes, peintures,...)
Principaux biens exclus	<ul style="list-style-type: none">• Argent, devises, chèques de voyage et valeurs négociables• Biens de seconde main ou biens utilisés• Bijoux, montres, fourrures et œuvres d'art

² Vous pouvez retrouver la description complète de toutes les assurances dans les conditions générales, disponibles dans toutes les agences bancaires CBC et sur www.cbc.be/confort. Les informations juridiques liées à ces assurances se retrouvent à la fin de la fiche produit.

³ sous réserve des conditions énumérées ci-dessous et dans les conditions générales

Assurance facultative protection financière

Si vous optez pour la carte de crédit Visa Confort CBC, vous avez la possibilité de souscrire une assurance facultative protection financière.

- En cas de décès, le solde en cours au moment du décès est indemnisé.
- En cas d'incapacité de travail de plus de deux mois pour cause de maladie ou d'accident, vos remboursements minimaux et la cotisation mensuelle sont indemnisés.
- En cas d'utilisation abusive de votre carte de crédit après une perte ou un vol, la perte financière éventuelle est indemnisée.

Assurance optionnelle protection financière	
Cotisation mensuelle	<ul style="list-style-type: none">• 0,35 % par mois du montant de crédit prélevé (pour 1 personne)• 0,65% par mois du montant de crédit prélevé (pour une deuxième personne assurée) Pour recevoir une offre de contrat incluant le calcul de la prime, vous pouvez vous rendre dans une agence CBC banque.
Conditions principales	<ul style="list-style-type: none">• Avoir minimum 18 ans• Avoir maximum 65 ans• Exercer une activité professionnelle régulière• Avoir été accepté médicalement par l'assureur sur la base du « formulaire d'affiliation à l'assurance »
Principaux risques exclus	<ul style="list-style-type: none">• Spécifiquement pour la garantie incapacité de travail, l'assurance ne couvre pas les sinistres qui découlent de la consommation de drogue, de toxicomanie, d'alcoolisme sauf si l'assuré prouve qu'il n'y a aucun lien causal entre ces circonstances et l'incapacité de travail• Spécifiquement pour les garanties décès et incapacité de travail, l'assurance ne couvre pas les sinistres découlant d'actes volontaires ou du comportement téméraire de l'assuré• Spécifiquement pour la garantie pertes financières liées à l'usage frauduleux, l'assurance ne couvre pas les sinistres découlant d'une déclaration faite au preneur d'assurance plus de 24 heures après la constatation du vol ou de la perte de la carte (sauf si l'assuré démontre que la déclaration tardive est due à un cas de force majeure ou que la déclaration a été faite aussi rapidement que possible)

4 Bon à savoir à propos des assurances

L'assurance protection d'achats et garantie prolongée	
Assureur	London General Insurance Company Ltd., sise à Integra House, Vicarage Road, Egham, Surrey, TW20 9JZ, Royaume-Uni, agréée sous le code 987 pour pratiquer en Belgique, par le biais de sa succursale sise Steenpoeldreef 11 à 1850 Grimbergen, les branches accidents (01a), maladie (02), dommages aux biens (09) et pertes pécuniaires (16).
Administrateur	TWG Services Ltd., entreprise établie à Integra House, Vicarage Road, Egham, Surrey, TW20 9JZ, Royaume-Uni, réglementée par l'Autorité de Conduite Financière britannique sous le numéro 312440, ayant une succursale aux Pays-Bas et y agissant sous le nom de The Warranty Group Europe, Nederland, sise President Kennedylaan 106 à Velp, agissant en Belgique sous le régime de la libre prestation de services et agréée pour intervenir comme intermédiaire d'assurances, agissant ici comme administrateur pour le compte de London General Insurance Company Ltd.
A contacter en cas de plainte	Votre agence bancaire CBC est votre premier point de contact pour toute réclamation par rapport à cette publicité. Si vous n'arrivez pas à les joindre, vous pouvez contacter le service de Gestion des Plaintes CBC situé Grand Place, 5, 1000 Bruxelles au numéro suivant: +32 2 547 12 14, fax +32 2 547 11 77, email: gestiondesplaintes@cbc.be Si la plainte concerne spécifiquement l'assurance, vous pouvez prendre contact avec London General Insurance Company limited, c/o The Warranty Group Europe, A l'attention de la direction, Uitbreidingstraat 84, 2600 Berchem ou via: info.nl@thewarrantygroup.com. Si la réponse de l'assureur ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter l'asbl Ombudsman des assurances, square de Meeûs, 35, 1000 Bruxelles en utilisant cette adresse mail: info@ombudsman.as.
L'assurance facultative protection financière	
Assureur	CBC Assurances, dénomination commerciale de KBC Assurances SA – Professor Roger Van Overstraetenplein 2 - 3000 Leuven – Belgique, TVA BE 0403.552.563 - RPM Leuven – FSMA 038571 A – Entreprise agréée pour toutes les branches sous le code 0014 – IBAN BE43 7300 0420 0601 - BIC KREDBEBB, Société du groupe KBC CBC Banque (FSMA 017588 A) intervient en qualité d'agent d'assurance lié de KBC Assurances SA.

<p>A contacter en cas de plainte</p>	<p>Toute réclamation sera d'abord adressée à l'agence où le compte est tenu. S'il estime que sa plainte n'a pas été traitée de manière satisfaisante, le titulaire de la carte peut s'adresser au service suivant:</p> <p>Service gestion des plaintes KBC, Brusselsesteenweg 100, 3000 Leuven. Tél. 0800 620 84 Fax 016 86 30 38 e-mail: plaintes@kbc.be http:// www.kbc.be</p> <p>Si elle n'a pas reçu de réponse satisfaisante de la Banque, la clientèle privée peut s'adresser à l'Ombudsman des assurances:</p> <p>Ombudsman des Assurances Square de Meeûs B - 1000 Bruxelles Tel +32 2 547 58 71 Fax +32 2 547 59 75 E-Mail: info@ombudsman.as Site Internet: www.ombudsman.as</p>
<p>D'application pour toutes les assurances</p>	
<p>Durée de couverture</p>	<p>La couverture commence à la date de signature du formulaire d'affiliation aux assurances optionnelles de la carte de crédit Visa Confort CBC.</p> <p>La couverture restera d'application aussi longtemps que:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la carte de crédit est active et que la cotisation est payée 2. la banque CBC place ses assurances pour la carte Visa Confort auprès de son assureur. <p>Si un sinistre survient au cours d'une période durant laquelle le détenteur de la carte de crédit Visa Confort CBC a interrompu son contrat, aucune indemnité ne sera due par l'assureur.</p>
<p>Clause de juridiction</p>	<p>Le droit belge est d'application pour ces assurances. Ces assurances appartiennent à la branche 16. Tout litige sera soumis aux cours et tribunaux de Belgique.</p> <p>Toutes ces assurances, excepté l'assurance protection financière sont gratuites.</p> <p>Vous pouvez retrouver la description complète de toutes les assurances dans les conditions générales, disponibles dans toutes les agences bancaires CBC et sur www.cbc.be/confort</p>



Carte perdue ou volée ?

Appelez immédiatement Card Stop: +32 70 344 344

- 24h/24, 7j/7. Votre carte sera alors immédiatement bloquée.
- Faites aussi dresser procès-verbal par la police locale dans les 24 heures.
- Veillez à toujours avoir sur vous le numéro de Card Stop (par exemple dans la mémoire de votre GSM).
- Si votre carte est avalée par un automate, téléphonez immédiatement à Card Stop.

En cas d'urgence médicale, veuillez composer le +32 78 353 611



Grand-Place, 5 - 1000 Bruxelles
Société du groupe KBC
0800 920 20 - info@cbc.be
www.cbc.be

Join us on:



ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT.

CBC Banque intervient en qualité d'agent d'assurances lié de CBC Assurances, SA, TVA BE 0403 552 563. Sous réserve d'acceptation. À chaque carte de crédit CBC est liée une ouverture de crédit à durée indéterminée. Prêteur et émetteur de la carte de crédit: KBC Bank SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique, TVA BE 0462.920.926, RPM Bruxelles, FSMA 026256 A. Agent lié: CBC Banque SA (sans compétence de signature du contrat de crédit), Grand-Place 5, 1000 Bruxelles, Belgique, TVA BE 0403.211.380, RPM Bruxelles, IBAN BE37 7289 0006 2028 BIC CREGBEBB, FSMA 017588 A. Société du groupe KBC. CBC n'a pas le pouvoir de décider de l'octroi d'une carte de crédit, ni de l'ouverture de crédit y liée.